

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Activité mixte de nautisme et activités associées (hors activités subaquatiques)
Port concerné : Carry-le-Rouet
Référence dossier : MEC40-2022-CR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Territoire Marseille Provence
Pôle Valorisation et Développement Urbains
Direction des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Exploitation d'un **plan d'eau** pour une **activité mixte de nautisme et activités associées (hors activités subaquatiques)**

Lieu d'exécution :

Port de Carry-le-Rouet, mise à disposition de deux postes à flot :

- 1) le premier de 6,85 mètres de longueur par 2,55 mètres de largeur pour une surface totale de **17,47M²**
- 2) le deuxième de 6,05 mètres de longueur par 2,37 mètres de largeur pour une surface totale de **14,34M²**

Localisation parcelle :

- 1) Quai 1 ext 4
- 2) Quai 1 ext 2

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

(*) Le Dossier de consultation comprend principalement :

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation*

et des précisions sur l'objet de l'occupation.

- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/je-participe/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

Ou directement sur le site de la Métropole en suivant le chemin « Métropole > Je participe > Domaine public maritime – Mise en concurrence/Manifestation d'intérêts spontanés » pour prendre connaissance de l'ensemble des Avis d'Appel Public à Candidature en publicité.

Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **20/10/2022** à 18h00 terme de rigueur